

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 06/03/2018

SLO

ID : 081-218102572-20180305-2018DEL3-DE

Date de la convocation  
27.02.2018

L'an deux mille dix huit et le cinq mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL,

N° 18/3

**Absents** : Mr SOULA, procuration à Mr GUIRAUD  
Mme TAFELSKI procuration à Mme VILLENEUVE  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY  
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL  
Mrs CROUZET, GRIMAL, PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Secrétaire** : Mr GRIALOU.

Objet de la délibération

**APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF 2017  
DU BUDGET  
PRINCIPAL**

Le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

1. Section de fonctionnement  
Dépenses : 5 376 258,00 €  
Recettes : 7 413 312,17 € dont 1 804 925,05 € d'excédent reporté  
Soit un résultat de clôture de : **+2 037 054,17 €**
2. Section d'investissement  
Dépenses : 1 320 426,55 €  
Recettes : 1 002 248,30 € dont 7 431,05 € d'excédent reporté  
Soit un résultat de clôture de : **- 318 178,25 €**
3. Restes à réaliser 2017 reportés sur 2018  
Dépenses : 213 780,38 €  
Recettes : 35 326,00 €

Adopté à l'unanimité

La présentation détaillée par chapitre du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Le maire, conformément à la loi, quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

PROCEDE au vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2017 de la ville de Saint-Juéry,

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif du budget principal de la commune,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget principal définitivement closes.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 6 mars 2018  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

